



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 1^{er} juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de juin à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 26 mai 2022.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD, Claude BODET, Caroline LEBEAU, Roger COUE, Jean-Noël DESBOIS, Nicolas AMBROSINI, Jean-Claude DENIE, Gaëlle ESTAY, Robin BERCEGEAY (départ 18h40).

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat).

Étaient excusés : Denis LENORMAND, François FONTAINE, Catherine RICHOMME.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DENIE

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Evolution des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire

Monsieur le Président précise que cette évolution est nécessaire afin d'adapter ces tarifs au revenu des familles dans un contexte inflationniste. La mise en place d'une tarification au quotient familial permet aux revenus les plus élevés de contribuer davantage à ce service. Le rapport qualité/prix reste raisonnable.

Claude BODET précise que ces tarifs tendent vers l'uniformisation avec ceux pratiqués par Guérande et Saint-Lyphard. Pour cette dernière, les tarifs de l'accueil périscolaire sont calculés sur le principe du taux d'effort. Ces tarifs ne prennent pas en compte la totalité de la charge pour la collectivité, le prix du repas serait doublé.

Caroline LEBEAU souligne que les tarifs de la restauration scolaire dans certaines communes sont supérieurs à 4€.

Jean-Noël DESBOIS demande si une prospective financière a été réalisée. Thomas LEMONNIER répond que l'impact sur les familles a été évalué. 94 familles auront une baisse ou une stagnation du prix de la restauration scolaire et environ 200 familles connaîtront une hausse du tarif.

Nicolas CRIAUD indique qu'un premier bilan de cette évolution pourra être réalisé en juin 2023.

Claude BODET ajoute que le Syndicat n'ayant pas la compétence pour gérer un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), Guérande et Saint-Lyphard doivent être en étroite collaboration sur ce sujet.

VOTE : UNANIMITE



2 – Modification du règlement de la pause méridienne au sein du restaurant scolaire

Jean-Noël DESBOIS demande la vérification du délai de réservation dans l'annexe de la délibération, il semble y avoir une incohérence.

VOTE : UNANIMITE

3 – Modification du règlement des activités du pôle enfance de la ville de Guérande

Jean-Noël DESBOIS demande la vérification du délai de réservation dans l'annexe de la délibération, il semble y avoir une incohérence.

VOTE : UNANIMITE

4 – Instauration de nouveaux tarifs en faveur des usagers des services du syndicat bénéficiant de la protection temporaire activée par l'Union Européenne

Messieurs CRIAUD et BODET indiquent que la première étape pour les familles concernées est de se faire identifier au CCAS.

VOTE : UNANIMITE

5- Adhésion au groupement de commandes pour la restauration collective en Loire-Atlantique

Monsieur BERCEGEAY quitte l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président indique que l'objectif de la ville de Guérande (gestionnaire du restaurant scolaire de la Madeleine) est de dépasser le seuil de 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Comme indiqué dans la délibération, pour cette première année, le syndicat s'engagera sur le lot « Légumes secs et céréales ». Jean-Noël DESBOIS indique qu'une légumerie sur le territoire de Cap Atlantique permettrait de ne plus avoir de problème d'approvisionnement. Monsieur le Maire répond que ce problème est en cours de réflexion par Cap Atlantique. Avec le réchauffement climatique, il faudra s'interroger sur le coût et les pratiques de production.

Jean-Noël DESBOIS demande si le seuil de 20% indiqué dans la délibération est en valeur ou en poids. Les membres du comité pensent qu'il s'agit d'une valeur.

VOTE : UNANIMITE

6- Approbation du règlement intérieur de la salle des sports

Ce règlement sera remis à chaque association utilisatrice de la salle des sports.



VOTE : UNANIMITE

7- Convention de gestion relative à l'aménagement de sécurisation du bourg de la Madeleine – Rues des Parcs Neufs / Saint-Exupéry (RD 48)

Monsieur le Président expose les travaux prévus sur cet axe :

-La création d'un cheminement PMR depuis le giratoire des 4 routes vers le centre du Village. Le trottoir en PMR sera côté garage Denaire puis à partir de la rue des Châtaigniers jusqu'au calvaire de l'autre côté de la départementale.

-La création de 4 plateaux surélevés sur l'axe. Les plateaux se situeront vers la rue des Frênes, la rue des Châtaigniers, le passage menant du lotissement « le parc des écoles » vers le restaurant scolaire et à la sortie du bourg vers Sandun.

-La rationalisation en peinture des 2 carrefours avec la rue de Trémelu et la rue des Ecoles.

-Le changement de régime de priorité entre la rue Saint-Exupéry et la rue des Ecoles. Expérimentation de 1 an d'un « STOP » coupant la départementale au niveau de la rue des Ecoles. Le plateau situé en amont ainsi que ce changement de priorité permettront de fortement réduire la vitesse à l'entrée du Bourg.

-La mise en évidence de l'itinéraire cyclable d'intérêt communautaire sur tout le tronçon traité. Uniquement du marquage au sol.

-Le déplacement d'une aubette de transport scolaire (convenu avec LILA PRESQU'ÎLE) pour en sécuriser l'utilisation. Le déplacement de l'aubette rue des Châtaigniers au bord de la départementale permettra au bus de ne plus avoir à entrer rue des Châtaigniers pour faire demi-tour.

-La modification à la marge de la limitation Ouest de l'agglomération de la Madeleine, suite à la réalisation du giratoire des 4 routes. Les panneaux d'entrée du bourg seront déplacés à l'entrée de la rue des Parcs Neufs, à la sortie du rond-point des 4 routes.

Les travaux « SIVOM » (cheminement PMR et aménagements de sécurité) devraient commencer mi-juin pour se terminer fin juillet. Les travaux de marquage au sol seront faits après les travaux d'enrobés (financés et réalisés par le CD44), fin août ou octobre, pour la rue des Parcs Neufs. Un



plan de déviation devra être proposé par le Département pour cette période. Une communication commune sera faite par les 2 Maires.

Les travaux rue Saint-Exupéry par le Département auront certainement lieu en 2023 pour des raisons budgétaires. Un marquage temporaire sera réalisé en attendant ces travaux.

La Direction des Services Techniques de Guérande a reçu la phase PROJET (quasi définitive) de ces travaux, basée sur l'accord cadre CHARIER TP. A ce jour, elle s'élève à 228 K€ TTC (effet cumulé d'une amélioration du projet, d'une extension du périmètre notamment avec la sécurisation de la traversée vers le restaurant scolaire et d'une envolée des prix des Travaux Publics). La révision des prix devrait être d'environ 15% (contexte international). Le projet est donc potentiellement valorisé à 265 K€ TTC, contre 180 K€ budgété. Cette hausse sera absorbée par l'installation des sanitaires moins onéreuses que ce qui a été budgété, 50 K€ contre 65 K€ prévu au BP mais également par des dépenses comprises dans les talons d'investissement qui ne seront pas réalisées.

Gaëlle ESTAY souhaiterait savoir si l'aubette rue des Châtaigniers sera accessible aux PMR. S'agissant d'une aubette exclusivement scolaire, elle n'est pas soumise à ces normes.

Jean-Noël DESBOIS demande qui prend à sa charge le coût du rabotage. Thomas LEMONNIER répond que l'étude menée par le Département sur l'état de la voirie montre une dégradation de la chaussée plus importante que prévue. Le Département prend donc à sa charge ce coût estimé à 30 K€.

VOTE : UNANIMITE

8 – Modalités de publicité des actes du syndicat

Monsieur le Président précise que de manière exceptionnelle un particulier pourra toujours venir consulter les délibérations papier au secrétariat du syndicat.

VOTE : UNANIMITE

9 – Convention de groupement de commandes permanent entre la ville de Guérande, le CCAS de Guérande et le SIVOM de la Madeleine – Avenant n°3

Ce groupement de commandes permet d'anticiper les besoins avant qu'il ne se présente.

VOTE : UNANIMITE



10 – Demande de subvention exceptionnelle de l'association des Métais

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un engagement des 2 Maires auprès de l'association des Métais afin d'apporter le soutien du syndicat dans la prise en charge du loyer du local de stockage. Différentes pistes ont été étudiées dont la prise en charge du loyer directement par le Syndicat, mais ce scénario n'était pas viable juridiquement. Le syndicat n'a pas de solution de local sur la Madeleine à proposer à l'association.

Claude BODET ajoute qu'il s'agit également de soutenir le milieu associatif madeleinois et son dynamisme.

VOTE : UNANIMITE

11 – Décision modificative n°1/2022 – Budget principal

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée que la ville de Guérande a mis en place un budget participatif avec un appel à projets via le site internet « mongraindesel.guerande.bzh ». 9 dossiers ont été retenus dont 2 sur la Madeleine : Le réaménagement de la cage à foot et du terrain de basket. Les dossiers sont actuellement soumis au vote des Guérandais.

La prochaine séance du Comité Syndical sera le mercredi 19 octobre 2022.

La séance est clôturée à 19 heures 10.

Jean-Claude DENIE

Secrétaire de séance